



Fédération SUD Santé Sociaux

Mme Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Objet : préavis de grève

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national, le 8 mars 2020 (en ce qui concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de cette journée.)

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, Ehpad, services d'aide et de soins à la personne,
- l'ensemble des structures relevant du médico-social et social,
- l'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...
- aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus

Nos revendications portent sur :

- la résorption effective des emplois précaires dans tous les secteurs, avec l'embauche immédiate des contrats aidés.
- l'augmentation générale des salaires avec un SMIC à 1700€ net,
- l'égalité salariale femme/homme,
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les salarié-es,
- la réalisation d'une étude sur la morbidité des professionnels dont le ministère des Solidarités et de la Santé a la charge,
- la réduction du temps de travail, 32h en 4 jours et 30h en 3 nuits par semaine,
- l'amélioration des conditions de travail, et u recrutement dans tous les secteurs à la hauteur des besoins,
- le maintien du décret sur la prime d'installation dans les régions et zones tendues qui en bénéficient,
- un moratoire sur les restructurations et/ou fusion d'établissement,
- un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant-es des travailleuses et travailleurs.
- la suppression de tous les ordres professionnels,
- l'abrogation de la loi 2002-2,
- une loi sanitaire et sociale décidée en tenant compte des attentes des professionnel-les et des usager-ères.
- la consolidation et le développement du droit à l'IVG et de son accès
- l'abrogation de la T2A, de la loi HPST - Bachelot, de la loi santé - Touraine (en particulier l'abrogation du décret sur les GHT), de la loi travail - El Khomri et l'abandon de la politique d'austérité : de la loi NOTRe ainsi que du pacte de responsabilité...
- l'arrêt immédiat de la répression envers les militant-es syndicaux-ales, ainsi que de toutes et tous les militant-es qui luttent pour la défense des droits humains ainsi que les militant-es impliqué-es dans des luttes rejoignant nos revendications.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez Madame la Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Jean-Marc DEVAUCHELLLE

Paris, le 21 février 2020

